

Séance publique du 18 décembre 2007

Délibération n° 2007-4602

commission principale : développement économique

objet : **Subvention versée à la ville de Givors dans le cadre de la mise en place du développeur commercial - Convention 2008/2009**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte

La commune de Givors dispose de l'un des plus grands centres commerciaux de l'agglomération lyonnaise avec le site commercial de la vallée du Gier ou deux Vallées (environ 300 M€ de chiffre d'affaires en 2006, 40 enseignes, 58 000 mètres carrés de surface de vente dont un hypermarché de 12 000 mètres carrés et un établissement d'équipement de la maison de 9 150 mètres carrés). Ce pôle exerce son attraction dans tous les domaines d'activités, mais au prix d'une importante érosion de celle du centre-ville. Environ 90 % du chiffre d'affaires du commerce givordin est réalisé par le centre commercial de la vallée du Gier. Ce déséquilibre commercial entraîne un vieillissement progressif de la structure commerciale du centre-ville avec un patrimoine dégradé, un mitage des locaux commerciaux qui ne sont plus adaptés à la demande des enseignes (surface, prix, état général), une faiblesse globale des enseignes nationales en centre-ville et une forte présence d'activités de services (agences immobilières, assurances, banques...). L'offre alimentaire est, quant à elle, satisfaite en majeure partie par le marché en plein air qui a lieu trois fois par semaine.

Pour lutter contre cette évolution, la commune de Givors s'est engagée dans la mise en œuvre d'une politique de redynamisation de son centre-ville. C'est ainsi que des travaux d'amélioration de l'accessibilité de la rue commerciale Salengro ont été réalisés en 2006, qu'un système de stationnement réglementé dans les principales artères du centre ville a été mis en place et que les principaux espaces publics du centre-ville (place Jean Jaurès et Henri Barbusse) ont fait l'objet de réaménagements conséquents. Concernant l'habitat, ce sont près de 500 logements en accession à la propriété qui sont prévus d'ici 2009 et, dans le même temps, 200 logements seront réhabilités dans le cadre de la lutte contre l'habitat insalubre. Enfin, les commerçants du centre-ville se sont regroupés en 2005 au sein de l'association Givors cœur de ville afin de participer à la redynamisation du centre-ville. Cette association compte environ 45 membres et organise notamment différentes animations commerciales.

Givors dispose, en outre, d'un potentiel d'attractivité considérable qui se manifeste par une dynamique immobilière récente, des capacités importantes de renouvellement urbain, une offre de services non marchands en développement (hôtel des finances depuis 2005, maison de la justice et du droit, points services préfecture, etc.) et une très bonne desserte. Son positionnement actuel au sein de l'agglomération lyonnaise est appelé à se renforcer dans les années à venir pour servir, avec Oullins, de point d'appui au développement de l'ensemble du sud-ouest de l'agglomération.

L'adhésion de la commune de Givors à la Communauté urbaine de Lyon au 1er janvier 2007 incite la commune de Givors à mettre en œuvre les principes du schéma directeur d'urbanisme commercial de l'agglomération et notamment à renforcer l'attractivité commerciale de son centre-ville. Dès juin 2007, un travail s'est engagé entre la commune de Givors et la Communauté urbaine afin de formaliser les objectifs, le format et les moyens affectés à la mission de développeur commercial qui permettrait de poser les bases d'une réponse à cet objectif global. La maîtrise d'ouvrage de cette mission est assurée par la ville de Givors qui a choisi de retenir un prestataire spécialisé en développement commercial par le biais d'un marché public.

Les objectifs de la mission

La mission du développeur commercial doit répondre aux objectifs suivants :

- accueil et information des porteurs de projets de création et reprise d'entreprises commerciales, artisanales et de service en liaison avec les chambres consulaires,
- création et mise à jour d'une bourse aux locaux,
- apport d'une expertise dans la prise en compte de la thématique commerciale des projets d'aménagement urbain de Givors,
- analyse de la vacance et recherche d'entreprises commerciales et/ou artisanales à implanter,
- travail sur la modernisation et le développement de l'appareil commercial dans le centre-ville, en cohérence avec les projets de l'ensemble du secteur,
- réalisation d'évaluations/diagnostics et de bilans réguliers qui pourront notamment abonder l'étude sur le commerce et son évolution sur la commune de Givors pour les dix prochaines années,
- participation aux différentes réunions et réflexions relatives au développement commercial et artisanal sur Givors,
- élaboration d'outils de promotion du commerce de Givors.

Le fonctionnement

Des réunions intermédiaires seront programmées entre le développeur et la ville de Givors au rythme moyen d'une réunion tous les mois.

Un comité de pilotage sera constitué avec les différents partenaires du schéma directeur d'urbanisme commercial afin de suivre les avancées de la mission du développeur et de l'évolution de l'appareil commercial du secteur. Le développeur sera chargé de préparer les différentes réunions et d'en assurer le suivi. La restitution des résultats se fera sous forme d'un document écrit et d'une présentation orale au comité de pilotage.

Le budget

Le coût de cette mission est évalué à 80 000 € pour deux ans. Il est proposé que la Communauté urbaine apporte à la ville de Givors une subvention de 30 000 €. Cette subvention s'élèverait à 15 000 € sur le budget 2008, une fois attribué le marché portant sur cette prestation, le solde intervenant au cours du deuxième semestre 2009 sur présentation d'un état d'avancement de la mission par la ville de Givors. Le rapport définitif sera transmis par la ville de Givors, maître d'ouvrage de l'opération, à la Communauté urbaine dès la fin de la mission.

L'objet du financement, les modalités de versement et d'évaluation de cette subvention de la Communauté urbaine font l'objet d'une convention ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de subvention à intervenir entre la Communauté urbaine et la ville de Givors portant sur le soutien à la mission développeur commercial, pour un montant de 30 000 € :

- 15 000 € versés en 2008 une fois la convention signée et le marché attribué,
- 15 000 € versés au cours du 2° semestre 2009 sur présentation d'un état d'avancement de la mission.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention liant la ville de Givors à la Communauté urbaine.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - compte 657 340 - fonction 90 - opération 0868.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,